



Crédit à la consommation, prêt automobile chez sa volkswagen

Par **RALPH**, le **31/08/2017** à **19:18**

Bonjour,rnrnMon épouse et moi-même, avons contractés un crédit auto auprès de S.A Volkswagen Finances, en 2004, de 220.000 F. rnrnLe 07 mars 2006, un jugement en premier ressort, rendu contradictoirement par le tribunal de Bobigny, signifié le 29 mai 2006, nous condamnaient au taux contractuel de 11 %.rnrnJe reçois le 12/08/2017, de l'étude SCP E LXXXX & M-C DXXXX, huissier de justice à AULNAY SOUS BOIS, une signification d'une cession de créances que j'ai récupérée ce jour. rnrnrnCe qui me trouble c'est qu'on me dit que c'est la société H... Fwwwwww gmbh, société de droit allemand que je ne connais pas, qui cède SAS MCS & associates. Nous avons 3 enfants étudiants. J'ai été licencié économique et nous avons du mal à joindre les deux bouts. 18 années après,comment faire ? quoi faire ? Nous sommes décidés à prendre un avocat afin d'utiliser toutes possibilités et afin de mieux nous défendre, s'il y a, bien sûr, un espoir, car nous pensons qu'ils cherchent à stopper la prescription avant juin 2018.rnrnMerci de nous renseigner.

Par **chaber**, le **31/08/2017** à **20:00**

bonjourrnrnun jugement ayant été rendu à votre rencontre en 2006 il y aura bien prescription en juin 2008 mais la dette reste due à ce jour.rnrnPar contre les intérêts antérieurs à 5 ans sont prescrits selon le code civil, et donc réduisent votre dette qui est toujours exigiblerrnrnUn crédit est fait pour être remboursé

Par **Visiteur**, le **31/08/2017** à **21:55**

Bonjour,
De quoi vous sentez vous victimes ?

Par **nihilscio**, le **31/08/2017** à **22:47**

Bonjour,
Je ne comprends pas pourquoi il y aurait prescription. Il suffit d'une mesure d'exécution forcée pour interrompre la prescription.
Je ne vois d'autre solution que la procédure de surendettement qui pourrait déboucher sur un rétablissement personnel.

Par **Lag0**, le **01/09/2017** à **06:56**

[citation]Bonjour,mon epouse et moi memme avons contractes un credit auto aupres de S.A volkswagen Finances en 2004 DE 220000FRANCS.[/citation]
Bonjour,
Etes-vous en France ?
Parce qu'en France, on était à l'euro depuis le 1er janvier 2002, donc un prêt en francs en 2004, cela m'étonne...

Par **RALPH**, le **02/09/2017** à **19:41**

merci a tous pour vos reponse ,lagu vous avez raison c est en euros 20 000.ER ving mille nihilcio nous avons envisage le surndettement dossier trop lourd et surtout que nous somme proprio de notre maison et possedons un vehicule; je voulais je cherche le trou de souris les cessins ne me parressent pas en regles c est SA volkswagen FINANCES au depard dans le 02 qui cede a warde investments LTD en irlande cede le 31 decembre 2007 LA VEILLE DE LA ST SILVESTRE ?A LA societe SIRRR SA a clermont ferrand(avec qui j ai eu de tres bon rapports j ai paye ce que je pouvais il mon meme accorder une remise des interts si je soldais avant 2013) ET je continu sur les cessions de ma creance JE CONSTACTE QUE SIRRRR SUR LEUR COURRIERS LE SIGLE C EST ALTOR EST MAITENANT JE RECOIS COM DIT precedament une signification qui me dit qu a la demande de S.A.SMCS& associes immatricule a paris venant droit de la soceite altor sirrr en vertu ect...ME SIGNIFIE D UN ACTE SOUS sein prive du 04MAI 2016 ENTRE LA SOCIETE HEIDELBERGER FORDERUNGSKAUFgmbh en allemagne au profit de S.A.S MCS VA COMPRENDRE quelle que chose? ILS ME FAUD UN AVOCAT SPECIALISE (LE FICHER POSSITIF EN FRANCE OU EST IL ?LES LOBIS FONTS PRESSIONS ET LES POLITIQUE CRES DE LE CROISSANCE ARTIFICIELLE POUR ETRE REELU MAIS SA MARCHE PLUS)au secour un avocat ou doige plaider assignation par huissier au jex ?

Par **RALPH**, le **02/09/2017** à **19:46**

J oublie quelle le delais pour signifier une cessions de creance au cede? et je pense qu il y a

un embroglio en notre faveur MAIS IL FAUD FAIRE VITE AIDE NOUS

Par **nihilscio**, le **02/09/2017 à 22:29**

Il n'y a pas de délai. Simplement, la cession n'est opposable au débiteur qu'à compter de la signification. Si vous avez des doutes, vérifiez auprès de votre créancier qu'il a bien cédé sa créance.

Par **RALPH**, le **03/09/2017 à 17:30**

Nihilscio merci pour ta réponse et soutien ça fait du bien. Je ne doute pas de la réalité de la dernière cession, ce sont pour les précédentes et les différentes sociétés préalables comment savait et aplucher ça? et je comprend pas (n'est opposable au débiteur ça veut dire quoi?) et aussi svp la signification de créance est-elle considérée comme un acte qui stoppe le délai de prescription? UN AVOCAT spécialisé DE GRASSE!

Par **morobar**, le **04/09/2017 à 09:02**

Un avocat spécialisé de GRASSE (département alpes maritimes) ne sera pas compétent auprès du barreau de Seine St Denis ou de Laon. Je suppose que vous auriez pu écrire "de grâce" suivi de "vite" et "merci". Il devra agir par postulation ce qui va augmenter les frais. Mais vous pouvez commencer par consulter un avocat spécialisé dans la consommation, certains sont présents sur ce site.

Par **RALPH**, le **04/09/2017 à 09:39**

morobar merci et désolé pour les fautes d'orthographe (de grâce) c'est grave comment je l'ai écrit c'est vrai vie et merci ; j'ai regardé sur le site j'espère tomber sur un bon

Par **RALPH**, le **04/09/2017 à 09:57**

morabar je suis en Seine St Denis et je viens de voir la postulation modification du statut des avoués et avocat mais rien avoir avec mon affaire sur le plan de la loi? J'AI PAS COMPRIS

Par **nihilscio**, le **04/09/2017 à 20:41**

[citation] Je ne doute pas de la réalité de la dernière cession, ce sont pour les précédentes et

les différentes sociétés préalables comment savoir et appliquer ça? et je comprend pas (n est opposable au débiteur ça veut dire quoi ?)et aussi svp la signification de créance est elle considérée comme un acte qui stop le délai de prescription ? UN AVOCAT spécialisé DE GRASSE!

N'est pas opposable au débiteur signifie : est sans effet sur le débiteur

La cession de créance n'interrompt pas la prescription. Ce qui l'interrompt est l'exécution forcée, par exemple si un huissier saisit votre compte bancaire ou, tout simplement la reconnaissance de sa dette par le débiteur, notamment en versant des paiements pour la rembourser. En clair, si vous avez effectué des remboursements récemment, il n'y aura prescription que dans dix ans.

Par **RALPH**, le **04/09/2017** à **21:22**

la je comprend beaucoup mieux et confirme si j ai bien compris il faut que je recherche le dernier paiement que j ai a la société sirr et de sa dette on repart pour dix ans si entre temps bien sûr il n y a pas une excution force? ALTOR SIRRR la dernière boîte a qui j ai payé m avait des remises d intérêts es-ce que la nouvelle boîte soit S.A.S MCS peuvent suivre les délais et remises? S IL BLOQUE NOTRE COMPTE ET IMAGINONS ET QU est le principal soit 18500. plus les INTERETS sur 5 ANS ET QU IL VEULENT PAS NEGOCIER?ESCEQUE L HUISSIER après avoir bloqué le compte connaît le solde du débiteur très important aussi le surendettement bloque il l exécution? désolé mes amis je sais c est beaucoup de questions je ne dors plus de mes conneries surtout mon épouse et coemprunteur et que c était pour ma bagnole merci à tous

Par **morobar**, le **05/09/2017** à **09:08**

[citation]morabar je suis en seine st denis et je viens de voir la postulation modification du statut des avoués et avocat mais rien avoir avec mon affaire sur le plan de la loi? J AI PAS COMPRISrn[/citation]rnVous demandez un avocat de Grasse (06)rnCelui-ci, nommé avocat plaident, va devoir faire appel à un avocat local (93 ou 02) pour les actes de procédures, à savoir l'avocat postulant.